



**COMMUNE DE LAURABUC  
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 22.07.2021**

**Date de convocation** : 16.07.2021

Conseillers en exercice : 10

**Présents** : 6 - **Votants** : 10

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Madame : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1<sup>er</sup> Adjoint - Olivier JURADO, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

**Procurations** : Aude SALVAT-LÔ à Omar AÏT MOUH - Sylvie THUBIÈRES à Cédric LEMOINE - Michel COURTESOLE à Olivier JURADO - Jean-Pierre PLANCADE à Bernard VIÉ.

La séance est ouverte à 18h30.

Marie-France LOISEL est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 10.05.2021, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**I – A examiner :**

1°) Convention d'adhésion au service Mission Temporaires du CDG 11.

2°) Dématérialisation de l'Autorisation des Droits du Sol et dispositif de financement.

3°) Convention entre l'association « La roue qui tourne », « Yo'Secours », « L'instant Pause - Ô Petit Buc » et la commune.

4°) Résultat et choix de l'appel d'offre dossier Mobilité.

5°) Résultat et choix de l'appel d'offre dossier Rénovation énergétique.

6°) Choix d'un bailleur social -projet logements rue Rivalet.

**II - Questions diverses.**

1°) Bassin de rétention résultat de l'appel d'offre et du choix de la CAO.

2°) Nettoyons la nature.

3°) Projet ancienne école des filles.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite supprimer le point 2°) **Dématérialisation de l'Autorisation des Droits du Sol et dispositif de financement.**

et précise que la commune est d'ores et déjà en capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique et qu'il n'y a pas lieu de délibérer.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la suppression du point 2°)  
**Dématérialisation de l'Autorisation des Droits du Sol et dispositif de financement.**

#### **I – A examiner :**

##### **1°) Convention d'adhésion au service Mission Temporaires du CDG 11.**

Le Centre de Gestion a créé et mis en place un service de mise à disposition de personnel via une convention afin d'effectuer des remplacements de fonctionnaires.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité**

##### **3°) Convention entre l'association « La roue qui tourne », « Yo'Secours », « L'instant Pause - Ô Petit Buc » et la commune.**

Une convention pour la mise à disposition de moyens de mobilité au service de la population du Lauragais a été mise en œuvre entre l'association « La roue qui tourne », « Ô Petit Buc » et « Yo 'secours ». Le but de cette convention est de mettre à la disposition des habitants du Lauragais plusieurs moyens de mobilité (vélo, scooter et voiture sans permis électrique) permettant l'insertion sociale, la mobilité professionnelle et le développement touristique. Il convient d'approuver les engagements suivants :

- Rénover un local communal et le mettre à disposition d' « Ô Petit Buc » pour le stockage des 2 de roues ;
- Rénover un local qui sera mis à disposition de « Yo'secours » pour la réparation des véhicules en partenariat avec « La roue qui tourne » ;
- Acheter un véhicule électrique sans permis à vocation sociale qui sera mis à disposition d'« Ô Petit Buc » pour mise en location aux habitants ;
- Installer une borne électrique, sur le domaine public et accessible à tous ;
- Relayer l'information sur les services développés dans le cadre de la convention.
- 

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité**

##### **4°) Résultat et choix de l'appel d'offre dossier Mobilité.**

Il est nécessaire pour la bonne exécution du projet Mobilité qui consiste à la transformation d'une maison de ville en atelier communal, de désigner un architecte maître d'œuvre. La mairie a reçu 2 offres d'architecte. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 89 250,00 € HT. Monsieur le Maire, après avoir présenté les 2 propositions au conseil municipal, propose aux membres du conseil, de retenir Mr Florent AURIOL, architecte à Bram.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité**

### 5°) Résultat et choix de l'appel d'offre dossier Rénovation énergétique.

Concernant le projet qui consiste à l'installation de 2 générateurs photovoltaïques connectés au réseau de distribution publique d'électricité sur les toitures des bâtiment publics l'avis d'appel public à la concurrence publié le 26 mai 2021 est resté infructueux. Une deuxième publication d'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 24 juin 2021. La mairie a reçu une offre.

Il convient de se prononcer sur la proposition de l'entreprise LASSABE qui estime le coût de l'installation à 68 660,00 € HT.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité.**

### 6°) Choix d'un bailleur social -projet logements rue Rivalet.

Pour la bonne exécution du projet de logements locatifs sociaux sis rue du Rivalet (chemin Planquefouasse) parcelle A 976, il convient de désigner un bailleur social. La mairie a reçu deux propositions :

- Habitat Audois
- Alogéa.

**Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'Alogéa.**

## II - Questions diverses.

### 1°) Bassin de rétention résultat de l'appel d'offre et du choix de la CAO.

EURL VALLEZ Bernard  
Montant : 92 458,00€ HT

#### Offre retenue :

| Critère                    | Note/10 | Pondération | Note Pondérée | Note Totale/10 |
|----------------------------|---------|-------------|---------------|----------------|
| Prix (avec options 2 et 3) | 9.03    | 40%         | 3.61          | 9.02           |
| Valeur Technique           | 9.01    | 60%         | 5.41          |                |

### 2°) Nettoyons la nature.

E. Leclerc organise la 24<sup>ème</sup> édition de l'opération « Nettoyons la Nature » du vendredi 24 au dimanche 26 septembre 2021. Ce projet est l'occasion d'initier un projet d'éducation à l'environnement et doit être porté par une association. L'EFJEP et le comité des fêtes ont été sensible à cette opération.

### 3°) Projet ancienne école des filles.

Alogéa et Habitat Audois ont déposé deux projets de 2 appartements. Cela sera délibéré lors d'un prochain Conseil Municipal.

#### **4°) Travaux d'isolation.**

L'Etat a attribué une subvention de 89 254 € HT dans le cadre de la DSIL rénovation énergétique France Relance. La réalisation de travaux d'isolation des 5 logements communaux et de la bibliothèque ont été confiés aux entreprises :

- SARL OCCICLIMAT,
- ESTEVE DIFFUSION,
- SAS PERIES ET FILS.

Le coût total de ces travaux : 19 192,19€ HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Les Conseillers,